



En cas de maladie, accident ou accouchement :

- Hospitalisation
- Forfait journalier
- 27 Maladies Graves
- Service

Hospitalisation

Remboursement des frais d'hospitalisation en Belgique (y compris le one-day clinic) sur base de l'occupation effective d'une chambre à 2 lits ou plus et à concurrence de maximum 1x l'intervention à charge de la mutualité¹.

Libre choix du médecin et de l'hôpital;

Globalisation de la facture: DKV Belgium rembourse à concurrence de maximum 1 x l'intervention à charge de la mutualité même en cas d'absence d'intervention de l'assurance maladie légale pour certains postes de la facture d'hospitalisation;

Rooming-in: remboursement des frais de séjour d'un des parents de l'enfant hospitalisé;

Ambulance routière/ Hélicoptère : en Belgique avec un maximum de € 1.000 / année d'assurance;

Garantie à vie - DKV Belgium ne peut résilier la police après un cas de sinistre;

Souscription jusqu'à 69 ans y compris;

Pas de stage pour maladies et accidents. Pour accouchement (également à domicile) : stage unique de 9 mois;

Pas de questionnaire médical ni de stage pour les nouveaux-nés si l'un des parents est déjà assuré et si l'enfant est assuré, dans les 60 jours qui suivent le mois de sa naissance, selon le même plan qu'un des parents assurés.

Forfait journalier

Paiement d'un montant forfaitaire de € 5/ jour d'hospitalisation avec un maximum de € 25/ cas d'assurance.

Pour le one-day clinic ou l'accouchement à domicile, un montant unique de €10 est remboursé.

L'assuré peut librement disposer de ces montants pour payer les éventuels petits frais de dernière minute.

Maladies Graves

Remboursement des frais médicaux de 27 maladies graves en dehors du séjour hospitalier:

Remboursement à 100% par prestation et après intervention de l'assurance maladie légale², des prestations médicales et paramédicales;

Remboursement à 80% par prestation et après intervention de l'assurance maladie légale², des médicaments allopathiques et homéopathiques, des pansements et du matériel médical (non-dentaire).

27 Maladies Graves: Le cancer, la leucémie, la maladie de Parkinson, la maladie de Hodgkin, la maladie de Pompe, la maladie de Crohn, la maladie d'Alzheimer, le SIDA, le diabète, la tuberculose, la sclérose en plaques, la sclérose latérale amyotrophique, la méningite cérébrospinale, la poliomyélite, les dystrophies musculaires progressives, l'encéphalite, le tétanos, l'hépatite virale, la malaria, le typhus exanthématique, les affections typhoïdes et paratyphoïdes, la diphtérie, le choléra, le charbon, la mucoviscidose, la dialyse rénale.

Service

Second Opinion : 2^{ème} avis d'un spécialiste mondialement réputé en cas d'une opération à hauts risques ou d'une affection rare

¹ Si l'assurance maladie légale n'intervient pour aucun des postes de la facture d'hospitalisation, l'assureur n'interviendra pour aucun de ces postes.

² Si l'assurance maladie légale n'intervient pas, le remboursement est réduit de 50%.

Particularité: Pour une femme mariée ou cohabitante de moins de 35 ans, le mari ou le compagnon de vie doit être également assuré ou souscrire un plan d'assurance similaire (même date d'effet). Dans le cas contraire, une surprime de 50% sera appliquée dès l'émission de la police (pour couvrir l'accouchement après 9 mois de stage).



CliniBudget

Clients

existants | nouveaux

Garantie

- Hospitalisation
- Forfait journalier
- Maladies Graves

CliniBudget

- Remboursement en cas d'hospitalisation dans une chambre à 2 lits ou plus, à concurrence de 1 x le montant à charge de la mutualité (y compris one-day clinic)
- Globalisation de la facture
- Indemnité de € 5 / jour d'hospitalisation avec un maximum € 25/ cas d'assurance
- Indemnité unique de € 10 pour le one-day Clinic ou l'accouchement à domicile
- 27 Maladies Graves
- Libre choix de l'hôpital et du médecin
- Territorialité : Belgique
- Ambulance routière/ Hélicoptère : en Belgique max. € 1 000/ année d'assurance
- Durée du contrat: viager, non-résiliable par DKV Belgium

Option

- ① Soins dentaires (plan Z)
- ② Frais ambulatoires (plan A2(+) ou A5(+))

Hommes

Age	Franchise annuelle
	0
00-19	2,21
20-24	4,04
25-29	4,98
30-34	6,16
35-39	7,59
40-44	9,37
45-49	11,56
50-54	14,15
55-59	17,07
60-64	20,49
65-69*	73,59

Primes mensuelles en euro, taxe et cotisation INAMI incluses

Femmes

Age	Franchise annuelle
	0
00-19	2,21
20-24	8,95
25-29	9,85
30-34	10,13
35-39	10,30
40-44	10,65
45-49	11,32
50-54	12,50
55-59	14,34
60-64	16,94
65-69*	60,39

Primes mensuelles en euro, taxe et cotisation INAMI incluses

Le Plan CliniBudget est d'application pour les nouveaux clients.

- Paiement annuel: -3%.
- L'âge d'entrée se calcule en soustrayant l'année de naissance de l'année en cours.
- Primes à partir du 01.09.2004.

* Age limite de souscription